

# Formation d'Adaptation à l'Emploi des Conducteurs Ambulanciers SMUR

## Objectif

Adapter les connaissances de l'ambulancier aux spécificités de l'exercice en SMUR, en référence à l'arrêté du 26 avril 1999.  
Cette formation d'adaptation à l'emploi est validée par une attestation de suivi de formation, délivrée par le CESU 31

## Public

Ambulanciers titulaires du DEA

## Intervenants

Médecins urgentistes, pédiatre, psychiatre, sage-femme, infirmiers, permanenciers....

## Durée

20 jours - dont 5 jours de stage

## Groupes

20 personnes

## Sessions 2010

- 26 avril au 21 mai
  - stage pratique du 10 au 14 mai
- 15 novembre au 10 décembre
  - stage pratique du 29 novembre au 3 décembre

## Stage pratique

Ce stage est à effectuer dans un SMUR hospitalier. Il se déroule durant la 3ème semaine, sa durée est de 35 heures. Les participants seront intégrés dans une équipe SMUR. La recherche du stage est à la charge et au choix des participants. Dès l'obtention d'un accord, en informer le CESU 31.

## Lieu

CESU 31 - CHU PURPAN

## Coût

1500 € par personne

## Programme

### **Module 1** ■ Radiotéléphonie

Le but de ce module est de donner aux conducteurs ambulanciers SMUR les moyens d'utiliser, de manière efficace et efficiente, le matériel radiotéléphonique embarqué à bord du véhicule du SMUR.

Compétences à acquérir :

- Maintenir le matériel de radiotélécommunication en état de marche et veiller à son bon fonctionnement ;
- Appliquer les procédures de transmission (réseau santé, SSU... ) ;
- Utiliser les moyens de télécommunication embarqués ;
- Identifier les différents réseaux et les fréquences utilisées.

### **Module 2** ■ Hygiène, décontamination et désinfection

Le but de ce module est de donner aux conducteurs ambulanciers SMUR une formation à la désinfection et à la décontamination de leur véhicule. Il comprend un enseignement théorique et pratique de la maintenance, de la désinfection et du nettoyage du véhicule, de la cellule sanitaire et de certains matériels, au regard des protocoles les plus récents.

Objectifs à atteindre:

À l'issue de la formation, le conducteur ambulancier doit être capable de:

- Appliquer les règles d'hygiène, pour lui-même et son unité mobile hospitalière, le patient et son entourage et tout membre de l'équipe ;
- Appliquer les principes de décontamination et de désinfection des différents éléments de la cellule sanitaire ;
- Appliquer les différentes techniques de protection du patient et du personnel en fonction des pathologies rencontrées ;
- Appliquer les différentes techniques de traitement des déchets.

### **Module 3** ■ Situation d'exception

Le but de ce module est de permettre aux conducteurs ambulanciers SMUR de se situer dans la chaîne médicale des secours et d'adapter leur comportement aux différentes situations d'exception.

Compétences à acquérir:

- Décrire les structures mises en place lors de situations exceptionnelles ;
- Participer à la mise en œuvre et à la maintenance de la logistique déployée par le SAMU et le SMUR en situation d'exception ;
- Identifier les différents maillons de la chaîne médicale des secours ;
- Appliquer les règles à suivre par le conducteur ambulancier, en présence de différentes situations:
  - au relevage ;
  - au poste médical avancé ;
  - à la noria d'évacuation ;
- Participer à la mise en place d'un PC mobile de transmission et exploiter les réseaux de communication.

## **Module 4** ■ **Participation à la prise en charge d'un patient au sein d'une équipe médicale**

*Ce module permet aux conducteurs ambulanciers d'adopter le comportement adéquat à chaque situation et à chaque patient en effectuant la préparation du matériel médico-technique et certains gestes dans le cadre de leurs compétences ; et leur permettre de participer à la prise en charge psychologique du patient et de son environnement immédiat en situation d'urgence médicale.*

### Objectifs à atteindre :

- Participer à la prise en charge globale du patient et de son entourage ;
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés pour l'exécution des soins et des gestes d'urgence de l'équipe mobile hospitalière.

Dans un contexte médical ou traumatique (chez l'adulte ou l'enfant) :

- Identifier une détresse neurologique ; respiratoire ; circulatoire ;
- Participer à la prise en charge d'un polytraumatisé ;
- Participer à la prise en charge d'un accouchement inopiné extra-hospitalier ;
- Participer à la prise en charge d'un nouveau-né dans le cadre de transport inter-hospitalier ;
- Participer à la prise en charge d'une urgence psychiatrique ;
- Participer à la prise en charge de la douleur ;
- Aider à la préparation du matériel, sur prescription médicale ;
- Pratiquer au sein de l'équipe de l'unité mobile hospitalière les gestes d'urgence acquis à l'issue du DEA ;
- Les brûlures ;
- Les intoxications ;
- Participer à la prise en charge psychologique de la famille et de l'entourage ;
- Connaître les risques, les signes et la prévention du stress et de la fatigue professionnelle.
- Formation au défibrillateur semi-automatique (DSA)



## Fiche d'inscription

F.A.E AMBULANCIERS SMUR

Session 2010

du .....

au .....



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Financement de la formation :

Vous-même

Employeur ou organisme de financement

↪ Coordonnées .....

.....

.....

## Stage pratique

Session 2010

Stage pratique du .....

au .....

Nom : .....

Prénom : .....

Lieu de stage : .....

Adresse : .....

.....

.....

**Lieu de stage**

Nom du cadre de santé : .....

Service et fonction : .....

.....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Convention de stage à envoyer à : .....

.....

Document à imprimer, ou reproduire, et à renvoyer (**avec photocopie du diplôme**) à

CESU 31 - Cécilia BABI

SAMU 31 - Pavillon Louis Lareng ■ Place Dr Baylac - 31059 TOULOUSE cedex 9

Renseignements et inscriptions

**Cécilia BABI**

05 67 69 16 35

[babi.c@chu-toulouse.fr](mailto:babi.c@chu-toulouse.fr)

**CESU 31**

SAMU 31 - Pavillon Louis Lareng

Hôpital PURPAN - Place du Dr Baylac TSA 40031

31059 TOULOUSE cedex 9